



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent soixante-dix-neuvième session

179 EX/39

PARIS, le 7 mars 2008
Original anglais

Point 39 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 34 C/58 ET DE LA DÉCISION 177 EX/62 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document est soumis conformément à la résolution 34 C/58 et à la décision 177 EX/62. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 177^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé. Le Directeur général compte soumettre un addendum au présent document avant la 179^e session du Conseil.

INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte de l'aide fournie par l'UNESCO, depuis la 177^e session du Conseil exécutif, au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé.

2. La période à l'examen a été marquée par plusieurs faits nouveaux importants dans les territoires palestiniens occupés. À l'automne 2007, l'Autorité palestinienne a entrepris de préparer un « Plan palestinien de réforme et de développement » pour 2008-2010, programme de réforme sur trois ans axé sur le développement des capacités des institutions de l'Autorité palestinienne dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'ordre public et du bon fonctionnement des services publics de base.

3. Peu de temps après la Conférence d'Annapolis (27 novembre 2007), au cours de laquelle il a été convenu de relancer le processus de paix, y compris les négociations sur les questions fondamentales, le Plan de réforme et de développement a été présenté à la Conférence de donateurs de Paris (17 décembre 2007), au cours de laquelle la communauté des donateurs s'est engagée à apporter un appui important, sur les plans du budget et du développement, en vue de la mise en œuvre de ce plan. Il est intéressant de noter plus particulièrement en ce qui concerne l'UNESCO que le Plan met l'accent sur l'éducation de qualité, en particulier la formation des enseignants, l'élaboration des programmes et la formation technique et professionnelle. Le Plan désigne également le tourisme, notamment le tourisme culturel, en tant que priorité du développement de l'économie et du secteur privé palestiniens.

4. En dépit des espoirs créés et des perspectives ouvertes à la fois par le puissant soutien des donateurs au Plan de réforme et de développement et par le processus d'Annapolis, la très nette détérioration de la situation à Gaza a suscité de vives inquiétudes. Par ailleurs, les difficultés d'accès de la population aux biens et services de base ont atteint des proportions critiques et ces services sont de plus en plus assurés par les opérations humanitaires des Nations Unies. À cet égard, l'ONU a lancé son appel global sous l'égide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) en janvier 2008. L'UNESCO est partie prenante à cet appel par une proposition de projet visant à initier les enseignants au soutien psychologique. Le but de ce projet est de contribuer à l'atténuation des répercussions psychologiques du regain de tension et de violence auquel les enfants et les adolescents sont exposés à Gaza.

5. La première partie du présent document rend compte des efforts faits par l'UNESCO pour soutenir le processus de réforme lancé par l'Autorité palestinienne et clairement entériné par la communauté internationale à la Conférence de donateurs de Paris. On y rend également compte des progrès accomplis en ce qui concerne l'aide que l'Organisation apporte, dans ses domaines de compétence, au peuple palestinien et à ses institutions. La partie II contient des informations sur la situation des institutions éducatives et culturelles dans le Golan syrien occupé et sur l'aide de l'UNESCO à cet égard. Enfin, la partie III rend compte des activités visant à favoriser le dialogue israélo-palestinien dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

PARTIE I - RÉACTION DE L'UNESCO AU PROCESSUS DE RÉFORME ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS

I. Réaction de l'UNESCO au processus de réforme et de développement palestinien

6. En décembre, une mission intersectorielle conduite par le Directeur général adjoint s'est rendue en Cisjordanie afin de relancer le dialogue de haut niveau entre l'UNESCO et l'Autorité palestinienne et, en particulier, consulter les ministères techniques chargés des priorités en matière de coopération stratégique dans les domaines de compétence de l'UNESCO compte tenu du nouveau contexte créé par le Plan de réforme et de développement. Au cours de sa visite, la

mission s'est entretenue avec : le Président Mahmoud Abbas, le Ministre du plan, le Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le Ministre du tourisme et des antiquités (ayant aussi les fonctions de Ministre des affaires féminines) et le Ministre de la jeunesse et des sports. Des entretiens ont été également organisés avec le Ministère de la culture et un groupe de membres du Conseil législatif palestinien. La mission a pu se rendre à Bethléem pour passer en revue les activités de formation et de documentation menées à bien dans le cadre du projet « Plan de conservation et de gestion de Bethléem ». Enfin, la mission intersectorielle s'est entretenue avec M. R. Bandler, chef de mission du Bureau du représentant du Quatuor à Jérusalem, et M. Maxwell Gaylard, représentant résident et coordonnateur humanitaire des Nations Unies.

7. À l'issue des consultations susmentionnées, il a été convenu que la prochaine réunion du comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne se tiendrait au Siège de l'UNESCO au début de mars 2008. Cette réunion sera consacrée à identifier les priorités de la coopération et de nouveaux projets phares conjoints de soutien au Plan de réforme et de développement, qui combleraient les lacunes sur lesquelles l'UNESCO pourrait concentrer son assistance.

8. Il convient de noter que dans un contexte d'intégration accrue des activités des Nations Unies dans les territoires palestiniens, les programmes et activités pertinents de l'UNESCO s'inséreront dans un plan de travail d'ensemble des Nations Unies pour le soutien au Plan de réforme et de développement palestinien. Ce plan de travail doit être élaboré au printemps de 2008 par l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain, avec l'entière participation de l'UNESCO représentée par son Bureau de Ramallah. Ce processus ouvre de nouvelles perspectives de coopération interorganisations et, dans ce cadre, le Bureau de Ramallah de l'UNESCO compte tirer parti des expériences positives acquises dans le cadre des activités de programmation conjointe des Nations Unies en faveur des institutions et communautés palestiniennes.

II. Progrès et principales réalisations en matière d'aide de l'UNESCO aux territoires palestiniens

9. Au cours de la période à l'examen, l'assistance dans le domaine de l'éducation était principalement axée sur les activités de conseil technique et de renforcement des capacités visant à apporter un appui en amont au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et aux actions stratégiques et de planification qu'il mène pour continuer d'améliorer les normes de qualité de l'éducation. En outre, dans un contexte de tensions internes croissantes au sein des territoires palestiniens, l'UNESCO a continué d'accorder une attention particulière aux besoins éducatifs des groupes vulnérables.

10. De grands progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du projet « **Élaboration d'une stratégie nationale globale de formation des enseignants dans les territoires palestiniens occupés** », financé par la Norvège. Ce projet vise à élaborer, dans un cadre participatif, une stratégie nationale globale de formation des enseignants pour la période 2008-2017 et, en complément, d'initier les spécialistes palestiniens de la formation des enseignants aux stratégies et méthodes innovantes dans ce domaine. Cette stratégie en est actuellement au stade final de son élaboration. S'agissant du volet renforcement des capacités, des voyages d'étude en Norvège et en Finlande ont été organisés à l'intention de 33 spécialistes de l'enseignement en novembre 2007. Les participants ont ainsi pu se mettre au courant des nouveaux programmes et pédagogies utilisés à l'étranger dans les programmes de formation des enseignants. Un premier atelier sur le thème « Normes universitaires et qualité des possibilités d'apprentissage offertes par les programmes de formation des enseignants » a été organisé à Ramallah du 17 au 20 janvier 2008. Il a rassemblé les principaux responsables de l'éducation de la Cisjordanie et de Gaza - par vidéoconférence - pour débattre des buts, des résultats d'apprentissage escomptés, des programmes d'enseignement et de l'évaluation dans les programmes de formation des enseignants. Ont également participé à cet atelier des experts internationaux et locaux dans le domaine de l'éducation comparative.

11. **Une assistance technique complémentaire a été fournie au système d'agrément et d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur.** Des données de référence opérationnelles ont été mises au point pour deux disciplines de l'enseignement supérieur, à savoir le génie électrique et les technologies de l'information, en coopération avec l'Université Al-Qods. Ce document était centré sur le programme d'enseignement et les spécifications des diplômés. Un atelier national a été organisé le 4 décembre 2007 avec la participation de représentants d'établissements d'enseignement supérieur, du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la Commission d'agrément et d'assurance de la qualité et du secteur privé, venant de la Cisjordanie et de Gaza. Cet atelier a permis de présenter les résultats finals du projet et de distribuer aux participants le document contenant les données de référence pour le génie électrique et les technologies de l'information.

12. Dans le domaine de l'éducation de la petite enfance, **un bilan-diagnostic des politiques de protection et d'éducation de la petite enfance** a été mené à bien. Ont été associées à ce processus les principales parties prenantes responsables de ces politiques au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, des affaires sociales et de la santé. Cet examen était centré sur des questions thématiques précises, en particulier la qualité, l'accès, l'équité et les ressources dans les documents actuels de cette politique. Au début du mois de novembre, deux ateliers nationaux ont été organisés à Gaza et en Cisjordanie avec la participation des parties prenantes concernées. Au cours de ces ateliers, un aperçu du cadre d'examen des politiques en matière de protection et d'éducation de la petite enfance et les résultats de l'étude ont été présentés.

13. Dans le cadre de **l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI)** et comme suite à la formation d'une équipe spéciale sur cette initiative, avec la participation de l'UNICEF, du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et du Centre palestinien de recherche et de développement sur les femmes, de nouvelles modalités d'expansion de l'éducation des filles ont été définies et un plan d'action correspondant a été établi. Les principales questions examinées avaient trait aux programmes d'enseignement, aux disparités entre les sexes dans l'éducation et au marché du travail et ses besoins.

14. L'UNESCO a participé au nouvel **appel global pour 2008 lancé sous l'égide de l'OCHA** en présentant un projet visant à renforcer les capacités des enseignants et des conseillers palestiniens en matière de soutien psychologique et de gestion des crises.

15. Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine, le projet **« Communautés isolées et privées de droits dans les territoires palestiniens occupés »**, financé par le Japon et exécuté conjointement par huit organismes des Nations Unies, dont l'UNESCO, a été mené à bien. Visant à améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles ayant des besoins spéciaux, des cours de rattrapage dans des matières fondamentales (arabe, anglais, mathématiques et physique) ont été mis sur pied dans la région de Naplouse. Tout en contribuant à améliorer les connaissances et les compétences des écoliers vulnérables et à les aider à mieux faire face psychologiquement à la situation dans laquelle ils se trouvent, ce projet permet aussi d'appuyer la rénovation d'une unité sanitaire à l'école de jeunes filles de Yassid, qui dessert près de 350 écolières, ainsi que les enseignants et le personnel administratif. Dans le village de Bizzaria, l'UNESCO a aidé à paver la cour d'une école afin que les écolières puissent y mener des activités sportives, et a organisé deux camps d'été pour les jeunes dans le village.

CULTURE

16. L'aide de l'UNESCO dans le domaine de la culture est restée centrée sur **la sauvegarde et le renforcement du patrimoine culturel matériel et immatériel**. Elle comportait une importante coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités, le Ministère de la culture et les organisations de la société civile. Une attention particulière a été également accordée à la promotion des cultures vivantes, aussi bien au niveau des politiques que par la mise en œuvre

d'initiatives reposant sur les communautés. Enfin, il convient de noter que la période à l'examen a été marquée par la perspective d'une intensification de la coopération sur la culture et le développement entre l'Autorité palestinienne, l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le contexte d'un futur projet relevant du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

17. Les efforts consacrés à la protection du patrimoine culturel meuble portaient sur la formation à la prévention du **pillage et du trafic illicite d'objets culturels**, notamment par un renforcement du réseau policier. En décembre 2007, un cours de formation de 30 heures à l'intention de 37 agents de diverses forces de police a été organisé par le Ministère du tourisme et des antiquités et le Ministère de l'intérieur, et une cartographie des sites culturels les plus menacés de la Cisjordanie a été effectuée en coopération avec l'Observatoire international pour la protection du patrimoine culturel (ISFORM).

18. La rédaction d'un document en vue de l'élaboration d'une politique nationale des musées a été achevée en janvier 2008 par le Ministère du tourisme et des antiquités, avec l'aide de deux spécialistes des musées de l'University College (Université de Londres) et la mobilisation de diverses institutions palestiniennes responsables des musées et d'experts locaux, selon une approche participative. Cette activité complète une assistance fournie sur le terrain à Bethléem en vue de la création d'un **Musée de la Riwaya palestinienne** (Musée du récit/conte) au Centre pour la paix de Bethléem, grâce aux concours du Gouvernement norvégien. Les négociations qui se sont poursuivies avec des consultants internationaux, des membres du comité de pilotage, un comité scientifique ad hoc et le Bureau de Ramallah de l'UNESCO ont permis d'achever le plan du musée en décembre 2007. En janvier 2008, l'avis d'appel d'offres pour les travaux de rénovation de l'espace de musée a été établi, en tenant compte du financement supplémentaire (300 000 dollars des États-Unis) généreusement fourni par la Norvège.

19. S'agissant du patrimoine culturel immatériel, des travaux de recherche sur le terrain dans les gouvernorats de Naplouse, Hébron et Gaza et d'archivage des données pertinentes relatives à la **Hikaya** palestinienne (contes folkloriques proclamés chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité) ont été menés à bien en janvier 2008.

20. Dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel, des activités de renforcement des capacités et d'échange d'expériences professionnelles ont été encouragées. Un soutien a été accordé en particulier à :

- un **Colloque international sur la conservation du patrimoine culturel et autres disciplines connexes telles que l'aménagement urbain et l'architecture dans les centres historiques**, dans le cadre de la deuxième Biennale RIWAQ (octobre 2007). Cette conférence a fourni l'occasion d'examiner les principales questions concernant la préservation du patrimoine culturel palestinien ;
- une **Conférence internationale sur la conservation et l'aménagement du paysage** (novembre-décembre 2007), organisée par le Département d'architecture et d'aménagement urbain de l'Université de Bir-Zeit.

21. L'accent a en outre été mis sur l'assistance technique et les efforts de préservation pour la sauvegarde des monuments et sites culturels de Bethléem, Jéricho et Naplouse.

- **Jéricho** - un atelier de quatre jours comportant des visites de sites organisé dans la perspective de la création d'un parc archéologique sur le site du Qasr Hisham, à Jéricho, a permis d'aboutir à la définition d'un plan pour les installations qui seront ouvertes aux visiteurs. Une proposition en bonne et due forme pour la mise en œuvre de ce plan est en cours d'élaboration.

- **Bethléem** - dans le cadre du **Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem**, financé par le Gouvernement italien, la première phase du relevé détaillé au 1/500^e du tissu urbain des trois villes historiques de Bethléem, Beit Jala et Beit Sahour, a été achevée, à partir de photos aériennes nouvellement acquises, de la création d'une base de données de toutes les pièces d'archives disponibles sur la région de Bethléem, ainsi que de la compilation de documents essentiels, notamment la cartographie de tous les projets de réhabilitation menés dans les trois villes historiques. Il convient de noter qu'une telle enquête détaillée et actualisée du tissu urbain n'avait pas été menée depuis la période du mandat britannique. La composante du projet axée sur le renforcement des capacités a comporté entre autres la formation sur le tas, à Bethléem, de dix jeunes professionnels palestiniens, supervisés par une équipe de consultants internationaux au moyen d'un bureau en ligne. Une stratégie participative, visant à faire participer activement les communautés locales à la protection de leurs villes, a été élaborée ; sa mise en œuvre a été lancée.
- La Norvège a par ailleurs annoncé sa décision d'apporter son soutien à un nouveau projet à Bethléem, intitulé : « **Sauvegarde des ressources historiques et environnementales en vue du développement durable dans le Gouvernorat de Bethléem** ». Ce projet s'insère dans un programme-cadre global visant à encourager le tourisme culturel dans les territoires palestiniens et bénéficiant de l'appui du Ministère du tourisme et des antiquités ainsi que de l'UNESCO.
- **Naplouse** - dans le cadre du « **Plan de revitalisation de la vieille ville de Naplouse** », parrainé par le Groupe jordanien Munir Sukhtian, et à la suite des résultats du Concours national de projets d'architecture - ouvert à des architectes de moins de 40 ans et à des étudiants en architecture et urbanisme pour réaliser des espaces publics et des installations urbaines dans la vieille ville de Naplouse -, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a organisé, en octobre et novembre 2007, trois réunions consultatives avec les dix groupes gagnants (dont un groupe de Gaza participant par vidéoconférence) et les autorités locales concernées, à savoir la municipalité de Naplouse et le Département des antiquités et du patrimoine culturel, afin de lancer la mise en œuvre des propositions. Les propositions concernant trois sites sur six - Ras al-Ain, al Qarion et Habalah - ont été sélectionnées pour une mise en œuvre immédiate.
- S'agissant du projet « **Restauration et réutilisation adaptative du Khan al-Wakala de Naplouse** », financé par la Commission européenne, l'assistance technique apportée à la municipalité de Naplouse pour la réhabilitation du caravansérail est arrivée à son terme. La deuxième phase du projet a été lancée avec succès en décembre 2007.
- Comme cela a déjà été mentionné, le **projet du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine intitulé « Communautés isolées et privées de leurs droits dans le Gouvernorat de Naplouse »**, parrainé par le Gouvernement japonais, a été mené à bien. Des activités visant à réduire la violence par le dialogue et l'aide psychosociale, avec la participation d'enfants, de parents, d'enseignants et de décideurs locaux, ont été menées à Salem, Deir al Hatab et Azmout, trois villages caractérisés par l'escalade de la violence. En outre, une formation destinée aux enseignants, sur l'éducation au patrimoine culturel, a été dispensée à 30 enseignants issus de diverses communautés. Par ailleurs, des activités et festivals culturels ont été organisés dans neuf villages, notamment des sorties éducatives, la représentation de pièces de théâtre au camp de réfugiés d'Askar, la réfection d'installations éducatives à Jammaïn pour en faire des espaces de contes, et la création d'un centre culturel de base à Ein Shibli.

COMMUNICATION ET INFORMATION

22. Compte tenu de la situation actuelle, tant en Cisjordanie qu'à Gaza, **la sécurité et la protection des professionnels des médias palestiniens** est restée une priorité de l'UNESCO pendant la période considérée. En novembre 2007, un cours de formation sur la sûreté et la sécurité a été organisé à l'intention de 33 journalistes, photographes et cameramen travaillant pour des organes d'information aussi bien publics que privés. Cette formation a été effectuée en coopération avec le réseau d'informations Ma'an et une entreprise britannique de formation à la sécurité. Les thèmes de la formation ont notamment été la sécurité des personnes, les premiers secours, la planification pré-déploiement et l'évaluation des risques, et la gestion des conflits.

23. Dans le prolongement des activités de la Journée mondiale de la liberté de la presse, en mai 2007, l'UNESCO a apporté une aide financière à la production de deux débats télévisés d'une heure sur **l'éthique et l'incitation professionnelles dans les médias**. Des professionnels des médias palestiniens ainsi que des membres de la société civile ont participé, à cette occasion, à un débat ouvert sur l'emploi et l'élaboration d'orientations professionnelles pour la présentation de l'information.

24. « **Journalisme citoyen : participation de la population à la blogosphère** » : le réseau d'informations AMIN (Internews Moyen-Orient) a étendu son site Internet en août 2007 afin de créer le premier portail Web palestinien d'hébergement de blogues à l'adresse <http://blog.amin.org>, avec le soutien de l'UNESCO. Une formation sur le blogage journalistique et l'utilisation des technologies de communication modernes a été dispensée à 80 professionnels des médias et membres de la société civile palestiniens de Cisjordanie. Le projet et la formation pilotes ont porté sur l'utilisation du blogage en ligne comme nouvelle plate-forme permettant d'interagir avec les lecteurs et d'accroître la participation à la collecte, à la communication et à l'analyse des informations. Plus de 200 blogues ont été créés sur le site Web, couvrant de nombreux thèmes dans les domaines culturel, économique, politique et social.

25. **Reconstruire et renforcer l'Agence de presse palestinienne (Wafa)** : une formation professionnelle interne et sur le tas, d'une durée de six mois, a été lancée en Cisjordanie, au bureau principal et dans les succursales de la Wafa. À partir d'une évaluation des besoins et de consultations menées avec le personnel de direction et d'encadrement de la Wafa, un plan de formation a été élaboré par l'Institut des médias de l'Université de Bir-Zeit et le réseau d'informations AMIN (Internews Moyen-Orient), avec le soutien de l'UNESCO. Cette formation est en cours et doit durer jusqu'en juillet 2008. L'objectif est d'étoffer la rédaction, le site Web, le département de photographie et la production radiophonique de la Wafa, ainsi que de renforcer les compétences des professionnels de l'information. Il convient de rappeler que le siège de la Wafa à Gaza demeure fermé depuis juin 2007.

26. Le projet de **radio Web et numérique** de la Société palestinienne de radiodiffusion (PBC), « Voix de la Palestine », financé par le PIDC, vise à élargir la zone couverte par la PBC, à accroître le recours efficace aux nouveaux médias et aux technologies numériques dans le domaine de la radiodiffusion, et à proposer des émissions radiophoniques de grande qualité. La conception et la mise au point du contenu du site Web, ainsi que l'achat d'équipements pour la radio numérique, sont en cours. Le renforcement des capacités et la formation des professionnels des médias de la PBC débuteront en février 2008, une fois que les équipements auront été installés.

27. Dans le cadre du **projet financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine** dans la région de Naplouse, l'UNESCO a apporté son soutien à la production et à la diffusion d'émissions radiophoniques informatives et participatives ainsi qu'à des activités de formation visant à encourager le débat public et le dialogue entre les communautés marginalisées et les décideurs. Parmi ces activités, on citera la production et la diffusion de quatre débats radiophoniques et de 14 émissions de radio sur la jeunesse, l'autonomisation des femmes, la résolution des conflits et les problèmes environnementaux dans les villages. Une lettre

d'informations a été créée pour deux camps de réfugiés, et une formation sur la gestion des conflits, l'accent étant mis sur la lutte contre la violence dans les écoles, a été organisée dans trois villages.

PARTIE II - LA SITUATION DES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

28. Pendant la période considérée, l'Organisation a poursuivi ses efforts pour préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, tel qu'il en a été décidé dans la résolution 34 C/58 et dans la décision 177 EX/62. L'étude visant à rassembler les données disponibles sur les services éducatifs et culturels proposés tant par les institutions publiques que par les ONG dans le Golan syrien occupé, qui fait l'objet d'un compte rendu dans le document 177 EX/62, sera poursuivie. Elle devrait permettre de dresser un bilan des services éducatifs et culturels existants, qui sera soumis au Directeur général, lequel en informera le Conseil exécutif.

29. À la suite de sa première visite officielle en République arabe syrienne du 8 au 11 janvier 2008, le Directeur général a annoncé qu'il octroierait, au titre des fonds extrabudgétaires, une aide financière de 100 000 dollars pour des bourses destinées aux étudiants syriens du Golan syrien occupé.

PARTIE III - LE DIALOGUE ENTRE PROFESSIONNELS ET UNIVERSITAIRES PALESTINIENS ET ISRAÉLIENS

30. L'Organisation a continué de faciliter le dialogue israélo-palestinien avec pour objectif de renforcer la compréhension mutuelle et la coopération, en vue de favoriser la paix dans la région.

31. Dans le domaine de la coopération universitaire, l'UNESCO a continué de prêter son concours à **l'Organisation israélo-palestinienne pour la science (IPSO)**. Elle a en particulier soutenu l'organisation de la quatrième réunion du Conseil scientifique international de l'IPSO, qui s'est tenue à Budapest en novembre 2007. À cette occasion, une séance sur le thème « La science pour la paix » a été organisée en coopération avec l'IPSO. En outre, l'UNESCO cofinance, à hauteur de 130 000 dollars, trois projets de recherche qui seront mis en œuvre conjointement par des scientifiques israéliens et palestiniens, et qui porteront sur : l'analyse génétique et agronomique des conditions de haute et basse températures sur le pois-chiche ; la base génétique de la cardiopathie congénitale dans une communauté au taux de consanguinité élevé ; et le transport électrique à travers les molécules simples soumises à étirement (projet bilatéral israélo-palestinien dans le domaine des nanotechnologies).

32. **S'agissant de la coopération universitaire israélo-palestinienne**, le Gouvernement italien a approuvé la deuxième phase du « Programme de coopération universitaire - master en sciences sociales et affaires humanitaires » qui sera lancée en février 2008. Ce projet vise à contribuer à l'édification de la paix et à la compréhension interculturelle au Moyen-Orient par le biais d'échanges universitaires et de coopérations entre les facultés et les étudiants de dix universités et instituts de recherche israéliens, palestiniens et italiens, sous la coordination de l'UNESCO et en collaboration avec l'Université « La Sapienza » à Rome. Sur la base des résultats et de l'évaluation de la précédente phase du projet, le programme d'enseignement du master a été révisé, en coopération avec le BIE, et repose désormais sur trois piliers spécifiques : les affaires humanitaires, les relations internationales et la résolution de conflits, et enfin le développement communautaire.

33. Dans le domaine du **dialogue entre les professionnels des médias**, l'UNESCO a organisé en septembre et en octobre une série de trois ateliers sur la couverture des conflits, sur le campus du centre universitaire de Netanya, près de Tel-Aviv. Ces ateliers ont rassemblé des journalistes de presse écrite et électronique israéliens, quelques chercheurs et étudiants en journalisme, ainsi que des représentants d'ONG œuvrant en faveur de la paix. L'objectif global était d'examiner les

enjeux de la couverture des conflits et des guerres afin d'améliorer les compétences professionnelles ainsi que l'objectivité de l'information, et de passer en revue les contraintes et attentes de la profession. Ces ateliers ont en outre été l'occasion de commencer à constituer un réseau professionnel qui pourrait servir de modèle pour améliorer la réflexion et l'action des professionnels des médias au Moyen-Orient.

34. L'UNESCO a par ailleurs organisé des cours d'hébreu et d'arabe à l'intention, respectivement, des journalistes palestiniens et israéliens. Ces cours ont été conçus en fonction des besoins et centres d'intérêts spécifiques des professionnels des médias et ont été axés sur la langue, la culture et les médias en Israël et dans les territoires palestiniens, dans une optique professionnelle.

35. Enfin, dans le cadre du programme « **Dialogue entre les sociétés civiles** », plusieurs publications ont été réalisées, notamment une version abrégée des documents intitulés « Propositions de principes directeurs pour la coopération universitaire israélo-palestinienne : traduire dans les faits l'adhésion partagée au principe de liberté universitaire » et une « Cartographie des principales organisations de la société civile », tant en Israël que dans les territoires palestiniens.

CONCLUSION

36. Compte tenu des évolutions récentes de la situation au Moyen-Orient, dont il est fait état aux paragraphes 1 à 5 du présent document, le Directeur général a l'intention de présenter un addendum au présent document avant la 179^e session du Conseil exécutif, de façon à tenir les États membres informés de la situation et des mesures prises par l'UNESCO pour y répondre.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PARIS, le 9 avril 2008
Original anglais

Point 39 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 34 C/58 ET DE LA DÉCISION 177 EX/62
CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS**

ADDENDUM

Résumé

Comme annoncé dans le document 179 EX/39, le présent addendum indique les nouveaux développements de la situation concernant l'application de la résolution 34 C/58 et de la décision 177 EX/62 et les mesures prises par l'UNESCO pour y répondre.

Décision proposée : paragraphe 5.

1. Conformément à la décision 177 EX/62 dans laquelle le Conseil exécutif prie « ... *le Directeur général de suivre de près l'application des recommandations de la septième session conjointe du Secrétariat de l'UNESCO et du Comité national palestinien pour l'UNESCO (1^{er}-2 septembre 2005) ...* » et suite à la mission intersectorielle conduite à cet effet par le Directeur général adjoint au début de décembre 2007, la **huitième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne** s'est tenue les 4 et 5 mars 2008 au Siège de l'UNESCO, à Paris.

2. La délégation de l'Autorité palestinienne, conduite par M. Yahya Yaklef, président du Comité palestinien pour l'éducation, la culture et la science, était composée des membres suivants : Mme Lamis Al-Alami, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Mme Khoulood Deibes, ministre du tourisme et des antiquités et ministre des affaires féminines, M. Elias Sanbar, ambassadeur, observateur permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO, ainsi que des représentants de divers ministères techniques du Gouvernement de l'Autorité palestinienne¹. Le Directeur général a ouvert la réunion et a présenté la délégation de l'UNESCO conduite par le Directeur général adjoint et composée de hauts fonctionnaires de tous les secteurs de programme

¹ Représentants du Ministère de la planification, du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, du Ministère du tourisme et des antiquités, du Ministère de la culture, du Ministère de l'information, du Ministère des affaires féminines, du Haut Conseil à la culture et du secteur des médias.

et services centraux compétents, ainsi que du Directeur et des spécialistes du programme du Bureau de l'UNESCO à Ramallah.

3. Cette réunion avait pour but : (i) d'examiner les modalités actuelles et futures de la coopération avec les institutions palestiniennes, en mettant plus particulièrement l'accent sur la mise en œuvre des projets phares et autres projets prioritaires identifiés à la septième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne (septembre 2005) ; et (ii) de définir de nouveaux domaines stratégiques d'action prioritaire en tenant compte du « Plan palestinien de réforme et de développement » présenté par l'Autorité palestinienne à la communauté internationale lors de la Conférence de donateurs (Paris, décembre 2007).

4. Le Comité conjoint a confirmé la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de certains projets phares et projets prioritaires en cours identifiés à sa septième réunion. En outre, à partir des priorités stratégiques définies dans le Plan palestinien de réforme et de développement, les priorités supplémentaires suivantes ont été arrêtées :

ÉDUCATION

- Élaboration d'un cadre d'action pour la recherche scientifique, la technologie et l'innovation.
- Appui technique au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de formation des enseignants.
- Assistance technique au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur afin de revoir et relancer le/la plan/stratégie national(e) pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels.
- Renforcement des capacités du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur dans le domaine de la planification et de la gestion de l'éducation.

CULTURE

- Création d'un réseau de centres culturels dans les zones rurales.
- Développement et promotion de l'industrie du livre en ciblant la création et l'accès.
- Sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et renforcement des capacités pour lutter contre le pillage et le trafic illicite.
- Développement des Itinéraires culturels axés sur la préservation du patrimoine culturel matériel. À cet égard, il a été convenu que l'UNESCO reconduirait l'aide qu'elle fournit actuellement pour assurer la préservation et la mise en valeur des principaux sites du patrimoine culturel, notamment à Bethléem (en particulier l'église de la Nativité) et Jéricho.

COMMUNICATION ET INFORMATION

- Promotion d'un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information par la mise en place d'une législation sur les médias et de cadres réglementaires.
- Développement des capacités nationales et institutionnelles et de l'expertise en matière de préservation du patrimoine audiovisuel palestinien.
- Fourniture d'outils utilisant les TIC au service de l'autonomisation, de la créativité et des activités de développement des compétences dans les centres palestiniens pour la jeunesse.

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

- Promotion des sports avec et pour les jeunes Palestiniens en renforçant les capacités des organisations et organismes de jeunesse.
- Renforcement des capacités au service de l'égalité des femmes par un appui continu au développement du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC).

5. Compte tenu des informations fournies dans le document 179 EX/39 et du présent addendum, le Conseil exécutif voudra peut-être adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la résolution 34 C/58 et la décision 177 EX/62, ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatif au droit à l'éducation, les articles 4 et 94 de la Quatrième Convention de Genève en ce qui concerne le déni du droit des enfants à l'éducation, la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) et la Convention de La Haye (1954) et ses Protocoles additionnels,
2. Ayant examiné les documents 179 EX/39 et Add.,
3. Rappelant en outre le rôle que l'UNESCO est appelée à jouer pour satisfaire le droit à l'éducation pour tous et répondre au besoin des Palestiniens d'accéder en toute sécurité au système éducatif,
4. Rappelant le paragraphe 31 de la Stratégie à moyen terme (31 C/4 approuvé) qui définit « la marche à suivre pour revitaliser l'UNESCO : principes d'action et de programmation », et le paragraphe 12 de la résolution 31 C/43,
5. Résolument engagé en faveur de la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, manuscrits, livres et autres biens historiques et culturels qui doivent être protégés en cas de conflit,
6. Fermement convaincu que le renforcement continu du processus de reconstruction et de développement dans les territoires palestiniens devrait s'effectuer dans un contexte de non-violence et de respect et reconnaissance mutuels, comme le préconisent les objectifs de la Feuille de route,
7. Soutient les efforts déployés par le Directeur général en vue de l'application de la résolution 34 C/58 et de la décision 177 EX/62, et lui demande de tout mettre en œuvre pour qu'elles soient pleinement appliquées dans le cadre du Programme et budget approuvés pour 2008-2009 (34 C/5 approuvé) ;
8. Exprime sa gratitude à tous les États membres, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales concernés pour leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO dans les territoires palestiniens et leur demande instamment de continuer d'aider l'UNESCO dans cette entreprise ;
9. Remercie le Directeur général des résultats obtenus en ce qui concerne la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités éducatives et culturelles en cours, et l'invite à renforcer l'assistance financière et technique de l'UNESCO aux institutions éducatives et culturelles palestiniennes en vue de pallier les nouveaux besoins et problèmes résultant des récents développements ;

10. Exprime la préoccupation que continuent de lui inspirer les actions qui portent atteinte au patrimoine culturel et naturel et aux institutions culturelles et éducatives, ainsi que toute entrave empêchant les élèves et étudiants palestiniens et autres d'être partie intégrante de leur tissu social et d'exercer pleinement leur droit à l'éducation, et en appelle au respect des dispositions de la résolution 34 C/58 et de la décision 177 EX/62 ;
11. Encourage le Directeur général à continuer de renforcer son action en faveur de la reconstruction, de la réhabilitation et de la restauration des sites archéologiques et du patrimoine culturel palestiniens ;
12. Invite le Directeur général à répondre aux besoins de renforcement des capacités dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO en développant le programme d'assistance financière aux étudiants palestiniens, au titre tant du budget ordinaire que des ressources extrabudgétaires, et en constituant un fonds-en-dépôt multidonateurs au profit des étudiants palestiniens démunis ;
13. Prie le Directeur général de suivre de près l'application des recommandations de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne (4-5 mars 2008), et d'organiser, dès que possible, la neuvième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne ;
14. Encourage le dialogue israélo-palestinien et exprime l'espoir qu'une paix juste et globale soit rapidement réalisée;
15. Invite également le Directeur général :
 - (a) à poursuivre les efforts qu'il déploie en vue de préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément aux dispositions pertinentes de la présente décision ;
 - (b) à déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés, et à fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé ;
16. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 180^e session et invite le Directeur général à lui présenter un rapport d'étape à ce sujet.